



HAL
open science

Le Canada : un refuge anti-Trump en mutation ?

Pierre-Alexandre Beylier

► **To cite this version:**

Pierre-Alexandre Beylier. Le Canada : un refuge anti-Trump en mutation ?. *Journal of Canadian Studies / Revue d'études canadiennes*, 2018, 85. hal-03132400

HAL Id: hal-03132400

<https://hal.science/hal-03132400>

Submitted on 5 Feb 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le Canada : un refuge anti-Trump en mutation ?

Pierre-Alexandre Beylier
Université Grenoble-Alpes

Depuis 2016, le Canada fait face à un afflux de demandeurs d'asile qui traversent la frontière Canada/États-Unis entre les points d'entrée officiel. Ce phénomène est largement documenté dans la presse nationale et internationale pour présenter le pays comme une « terre s'asile ». Toutefois, si ces flux migratoires s'insèrent dans une tradition de refuge de la part du Canada, ils inquiètent aussi une partie de l'opinion politique qui voit en eux le signe d'une « crise migratoire » que le Canada peine à résoudre. Cet article reviendra sur l'image traditionnelle du Canada afin d'analyser ensuite les statistiques concernant l'arrivée de réfugiés pour présenter la combinaison de facteurs qui expliquent ce phénomène et notamment le rôle joué par l'élection de Donald Trump à la présidence américaine.

Since 2016, Canada has been facing a major flow of refugees who are crossing the Canada/US border between official ports of entry. This phenomenon has been well documented by national and international media that depicts the country as a “haven”. However, even if these flows follow a traditional logic, some people are worried because they see in them the sign of a “refugee crisis” that the country is having a hard time to cope with. This paper will go back to Canada's traditional image as a “safe haven” for some groups of people before analyzing statistic data about the current arrival of refugees in order to identify combination of factors that underlie this phenomenon and more specifically Donald Trump's election as the US president.

Introduction

Parce qu'une frontière est une limite entre deux souverainetés (PRADEAU 1994, 290), entre deux systèmes politiques (GAY 2004, 55 ; AMILHAT SZARY 2016, 5), de nombreux géographes identifient, parmi ses différentes fonctions, un rôle de protection des réfugiés (REITEL *et als* 2018, 98). Michel Foucher souligne le fait que « si le franchissement illégal d'une frontière est passible de poursuites, le réfugié politique peut le faire sans autorisation et trouver secours à travers une ligne protectrice » (FOUCHER 2007, 20). Pradeau décrit, quant à lui, le « passage d'une frontière » comme « une fuite vers la liberté ». En raison de son ambivalence, la frontière véhicule donc un double rôle : elle enferme et protège à la fois (PRADEAU 1993, 198). Elle constitue un « refuge » (GAY 2004, 60-61 ; CONSIDERE ET PERRIN 2017, 15) pour les populations qui fuient un pays pour « se mettre à l'abri » dans un autre (GAY 2004, 60-61). Lorsqu'il prend une certaine ampleur, ce phénomène voit apparaître dans les régions frontalières des camps de réfugiés, qui deviennent le signe visible de cette

fonction de refuge que revêt une frontière (*IBID*). Ligne associée à une dimension symbolique certaine, la frontière devient ainsi l'eldorado à atteindre pour avoir une vie meilleure.

En raison de l'instabilité politique que connaissent le Moyen Orient, l'Afrique du Nord ou bien encore l'Amérique Centrale, plusieurs régions du monde ont été touchées par d'importants déplacements de population qu'un certain nombre d'observateurs qualifient de « crise(s) migratoire(s)¹ » (« *refugee crisis* » en anglais) (OXLEY *et al* 2017 ; LASSERRE 2017 ; BENABENT 2018). En 2017, le nombre de réfugiés a augmenté à des niveaux sans précédents depuis la fin de la Seconde guerre mondiale pour atteindre 25,4 millions de personnes d'après l'Agence pour les Réfugiés des Nations Unies (avec 2,9 millions de personnes en plus) (GRANT 2018).

Si les mouvements de population de masse ne sont pas un phénomène nouveau, le statut de réfugié est, quant à lui, une création beaucoup plus récente. C'est dans le sillage de la Deuxième guerre mondiale que la Convention de Genève du 28 juillet 1951 définit ce dernier ainsi :

le terme de réfugié s'applique à toute personne craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner. (OFPRA 2018)

Cette même définition est utilisée par le Canada, pays signataire de la Convention de Genève :

[A Convention refugee is] a person who meets the refugee definition in the 1951 Geneva Convention relating to the Status of Refugees. This definition is used in Canadian law and is widely accepted internationally. To meet the definition, a person must be outside their country of origin and have a well-founded fear of being persecuted for reasons of race, religion, nationality,

¹ Si ce terme de "crise" est largement relayé dans la presse et dans les discours politiques, il est utilisé de façon abusive pour cacher le sujet principal dont elle est le symptôme : une crise politique des pays et des institutions qui s'avèrent incapable de la gérer (DEL BIAGGIO ET REY 2016).

membership of a particular social group or political opinion². (CANADIAN COUNCIL FOR REFUGEES 2018)

Depuis plus de deux ans, le Canada connaît, pour sa part, un afflux très important de réfugiés à sa frontière sud avec les Etats-Unis, phénomène qualifié de « *irregular border crossers* » (IRB 2018) ou bien des « *border jumpers* » (MARKUSOFF 2017), très largement relayé dans la presse nationale et internationale. C'est notamment le cas de cette image où l'on y voit un officier de la Gendarmerie Royale du Canada prendre dans ses bras un enfant somalien pour l'aider à traverser la frontière Canada/Etats-Unis, dans la neige, en février 2017 (PAUL CHIASSON *Canadian Press* 2017). Elle est devenue le symbole du Canada terre d'accueil. Certains y voient un effet de l'élection de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis (BOURGEON *ET AL* 2017) qui, en raison de sa rhétorique nationaliste anti-immigration, aurait poussé un certain nombre de personnes à se rendre au nord de la frontière, alors que d'autres y voient le signe d'une « crise » migratoire que le Canada ne parvient pas à endiguer. En croisant les approches historiques, géographiques et statistiques, cet article s'efforcera donc d'étudier ce phénomène pour voir comment la frontière Canada/Etats-Unis constitue ce que Foucher qualifie de « ligne protectrice ». Il s'agira plus précisément de se demander si cette vague est la manifestation d'une véritable « crise migratoire » comme aiment à la rappeler certains observateurs et si son ampleur consolide ou met à mal l'image du Canada, refuge de minorités opprimées. Pour ce faire nous nous concentrerons tout d'abord sur le contexte historique dans lequel s'insère ce phénomène, avant d'analyser les statistiques de ces arrivées afin de déterminer les facteurs qui les structurent ainsi que les enjeux politiques qu'elles révèlent.

² Le Canada distingue “*refugee*” et “*Convention refugee*”, définissant le premier de façon générale : « a person who is forced to flee from persecution and who is located outside of their home country » (CANADIAN COUNCIL FOR REFUGEES 2018).

Le Canada, refuge historique

Si, traditionnellement, au cours de l'histoire moderne de l'Amérique du Nord, les migrations Nord/Sud, du Canada vers les Etats-Unis ont été numériquement supérieures, engendrant une « hémorragie démographique » (LACROIX 1991, 165) qui voyait les Canadiens quitter leur pays à la recherche de meilleures opportunités économiques au sud de la frontière (THOMPSON et RANDALL 2008, 89-92), plusieurs vagues de migrations, numériquement moins importantes, mais tout aussi pertinentes quand on analyse les motivations qui les sous-tendent, se sont également développées, sporadiquement du sud vers le nord. Ce phénomène a, au fil des siècles, conféré à la frontière Canada/Etats-Unis, une « épaisseur politico-idéologique » (BEYLIER 2016, 122) qui a laissé son empreinte sur la ligne internationale et dans l'imaginaire collectif. En effet, alors que cette dernière était une frontière « incomplète » (*IBID*) depuis sa création en 1783 et tout au long du 19^{ème} siècle – en matière d'immigration, les flux de personnes n'étaient pas contrôlés et la frontière elle-même était très peu défendue – elle véhiculait, malgré tout, une dimension autre, davantage politique, tel un fossé idéologique qui séparait la nouvelle république de l'Amérique du nord britannique. Cette dimension particulière a donc été exploitée par certains groupes qui voyaient en elle une ligne salvatrice faisant du Canada un refuge, terre d'asile.

Les Loyalistes de la Révolution Américaine

Ce fossé politique se creuse dès le début de la Révolution américaine (1775-1783) – et avant même que la frontière Canada/Etats-Unis soit effectivement mise en place – lorsque les colonies canadiennes décident de ne pas se joindre aux 13 colonies américaines rebelles. Cette prise de position crée donc un appel d'air pour les personnes qui préfèrent rester fidèles à la Couronne britannique. Aussi se met en place, une migration de « réfugiés loyalistes » (JASANOFF 2008, 208) qui décident de gagner le Canada. S'ils sont plusieurs dizaines de

milliers à quitter les Etats-Unis pour se rendre au Nord (FAIRES 2005, 83-85) pendant la Révolution américaine, cet afflux ne s'arrête pas à la fin du conflit lorsque le traité de Paris est signé en 1783. Au contraire, il se poursuit au moins jusqu'à la Guerre de 1812 – trois décennies au cours desquelles environ 65 000 loyalistes traverseront la frontière nouvellement établie (THOMPSON et RANDALL 2008, 17). Au-delà de l'ampleur de cette migration, certains auteurs notent « l'effet transformateur » (JASANOFF 2008, 209-213) que ces réfugiés ont sur leur terre d'accueil, où ils constituent, dans certaines régions, la majorité de la population. Cela a notamment été le cas dans les Maritimes (*IBID*) et plus particulièrement dans le Nouveau Brunswick qui a été créé afin d'accueillir cette arrivée massive de Loyalistes et, par là-même, de contrer l'influence américaine. (LAXER 2003, 331). Cette première vague de migrations a donc contribué à « édifier le Canada » (LACROIX, 2013, 83) et notamment le Canada anglophone³ (JASANOFF 2008, 213 ; FAIRES 2005, 85). Cette migration véhicule donc une dimension identitaire forte qui vient donner à la frontière une dimension idéologique forte faisant ainsi du Canada non seulement les colonies qui demeurent fidèles à la Couronne britannique mais également celles qui rejettent aussi l'idéal républicain américain. Nous rejoignons sur ce point Michel Foucher pour qui « [la] consistance et [l]a solidité [d'une frontière] ne tiennent pas à son tracé mais à la cohésion de l'ensemble englobant » (FOUCHER 1991, 96). Structurante numériquement mais aussi idéologiquement (BEYLIER 2016, 32) cette première vague de migrations Sud/Nord fait du Canada, dès son origine, une terre d'asile, image que le Canada développera au cours de son histoire.

Le Chemin de fer clandestin

Dès le début du XIX^{ème} siècle, un second groupe d'individus suit les traces des Loyalistes : les esclaves afro-américains. Preuve de l'épaisseur idéologique de la frontière, les

³ En 1812, parmi les 130 000 habitants que compte le Haut-Canada, près de 80 000 – soit plus de 60% – sont de descendance américaine (FAIRES 2005, 85).

Etats-Unis et la Grande Bretagne ont une approche différente de l'esclavage. Déjà pendant la Révolution, afin de frustrer les visées indépendantistes des Patriotes, les Britanniques promettent la liberté aux esclaves qui souhaitent participer à l'effort contre-révolutionnaire. Cette promesse les pousse à signer une provision, accordant le statut de réfugié à tout esclave ayant combattu aux côtés des Britanniques pendant au moins 12 mois, dans le cadre de l'Accord de paix préliminaire du 30 novembre 1782. Environ 10 000 esclaves se trouvent protégés par cette clause (HEPBURN 1999, 94). « L'abolition graduelle⁴ » (*IBID*) de l'esclavage en Amérique du nord britannique qui culmine avec son abolition officielle en 1836 fait ensuite de la colonie un « havre » de liberté (*IBID*), une « terre d'asile » (LAXER 2003, 120), un « lieu de refuge » (PRESTON 1933, 144-163), pour les esclaves américains. En effet, la loi canadienne leur offre une protection et le simple fait de franchir la frontière leur permet de gagner leur liberté (HEPBURN 1999, 92). C'est un véritable chemin de fer clandestin qui se met en place (« *underground railroad* ») (LAXER 2003, 120), (MILHAUD 2005), (HEPBURN 1999), (Delorus 1993), (BUCKMASTER 1938, 143) afin de permettre aux esclaves de gagner le Canada. Au fil des décennies, ce mouvement migratoire prend de l'ampleur si bien que dans les décennies précédant la Guerre de Sécession, ils sont environ 30 000, entre 1840 et 1860⁵, à faire le voyage vers le nord (LAXER 2003, 120). Grâce à cette différence de législation en matière d'esclavage qui distingue les deux « pays », la frontière Etats-Unis/Amérique-du-Nord-Britannique acquiert donc une dimension idéologique supplémentaire, la colonie construisant son image en creux du voisin du sud, terre de liberté, « sanctuaire » (HEPBURN 1999, 95) *versus* terre d'oppression (LAXER 2003, 120). Enfin, cette migration a un impact significatif sur le Canada et notamment sur les régions où s'installent ces esclaves transfuges, c'est-à-dire,

⁴ Par exemple, en 1793, le parlement du haut Canada décrète que les enfants nés d'une mère esclave après le 3 juillet de cette année, seraient libres à l'âge de 25 ans (HEPBURN 1999, 98-99).

⁵ Certaines législations passées par les Etats-Unis, à l'instar du deuxième *Fugitive Act* de 1850, stimule cette migration qui prend une ampleur significative après 1950 : ils sont presque 20 000 à chercher un refuge au Canada entre 1850 et 1860 (BUCKMASTER 1938, 143).

la plupart du temps, dans les centres urbains de l'Ontario et du Québec, proches de la frontière. À titre d'exemple, en 1857, plus d'un tiers des résidents de Windsor, étaient des esclaves américains ayant fui le système esclavagiste des Etats-Unis (MILHAUD 2005, 234).

Au XIX^{ème} siècle, d'autres groupes spécifiques trouveront, eux aussi, refuge au Canada. Lors de la Guerre de Sécession, par exemple, plus de 15 000 déserteurs américains, les *skeddaddlers*, se réfugient au Canada pour fuir la conscription. À la fin du siècle, ce sont des Mormons, au nombre de 2 000, qui fuient l'Utah pour le Canada, lorsqu'une loi du Congrès américain les force à renoncer à la polygamie comme condition de l'admission de l'État à l'Union, en 1887 (THOMPSON *ET AL* 2008, 36-37).

Le Canada, sanctuaire pour déserteurs

Enfin, au XX^{ème} siècle, le mouvement le plus symbolique est celui des déserteurs américains, les *draftdodgers*, qui refusent de se soumettre à la conscription pendant la guerre du Vietnam. En mai 1969, le ministre canadien de l'immigration, Alan McEachern, annonce que les déserteurs américains seront accueillis au Canada quel que soit leur statut militaire ou leur statut de conscription : « Our basic position is that the question of an individual's membership or potential membership in the armed services of his own country is a matter to be settled between the individual and his government and is not a matter in which we should become involved » (HARDWICK *et al* 2009, 391). Selon les estimations, 50 000 soldats demandent un statut officiel de « *landed immigrant*⁶ » alors que d'autres « exilés de guerre » préfèrent traverser la frontière clandestinement. Au total, ce sont entre 100 000 (*IBID*) et 125 000 « réfugiés politiques » qui s'enfuient au Canada pendant le conflit pour éviter d'être envoyés de force au Vietnam (THOMPSON *ET RANDALL* 2008, 230).

⁶ Ce statut leur permet de bénéficier de l'assurance santé, d'un permis de travail ainsi que d'autres droits (HARDWICK *et al* 2009, 391).

Ce rapide aperçu historique qui s'intéresse surtout sur les migrations de grande ampleur, montre comment, de façon ponctuelle, le Canada a pu se positionner comme une terre d'asile pour certaines catégories d'individus, en raison des divergences politiques qui existent entre les deux pays. Ces vagues d'immigration politique, bien que numériquement anecdotiques si on les compare aux migrations Nord/Sud du Canada vers les Etats-Unis, ont malgré tout structuré la relation Canada/Etats-Unis et ont ancré dans l'imaginaire collectif – à tort ou à raison – la représentation du Canada comme un pays plus progressiste et plus tolérant. Cette image du Canada « terre d'asile » revêt d'ailleurs depuis quelques années une nouvelle dimension.

Les « réfugiés Trump », nouvelle vague d'immigration politique ?

L'ampleur du phénomène

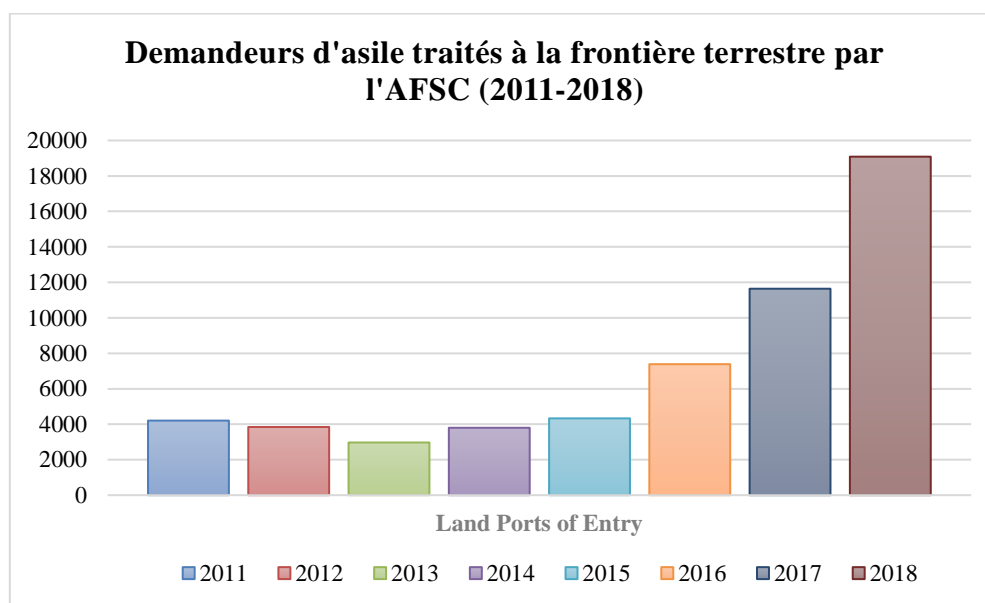
Bien que la majorité des demandeurs d'asile formulent leur demande de façon officielle à un point d'entrée désigné – la plupart du temps un aéroport – depuis quelques années, un nouveau groupe de réfugiés a pris une importance croissante : des personnes venant des Etats-Unis et traversant la frontière terrestre à pied, de façon clandestine, entre les points d'entrée officiels. En effet, en vertu de l'Accord sur les pays tiers sûrs (*Safe Third Country Agreement*), que le Canada et les Etats-Unis ont signé en 2002, dans le sillage des attentats du 11 septembre afin de coordonner leurs efforts en matière de lutte contre le terrorisme⁷, les demandeurs d'asile doivent formuler leur demande dans le premier pays « sûr » dans lequel ils arrivent – les Etats-Unis ou le Canada – afin d'éviter qu'ils n'arrivent dans l'un et fasse leur demande dans l'autre⁸ (CIC 2012). Aussi, pour contourner ce dispositif, les demandeurs d'asile traversent la frontière « illégalement » et, lorsqu'ils sont interceptés par les forces de l'ordre, la plupart du temps, par la Gendarmerie Royale du Canada, ils peuvent formuler une demande. S'ils traversent à un

⁷ Cet accord, signé le 5 décembre 2002 et entré en vigueur le 29 décembre 2004, faisait partie de la Déclaration sur le Frontière Intelligente, que le Canada et les Etats-Unis ont mis en place en 2001, dans une réponse commune aux attentats du 11 septembre 2001.

⁸ Ils étaient 11 000 dans cette situation en 2000-2001, soit 37% des demandeurs d'asile (ROACH 2003, 142).

point d'entrée officiel, leur demande n'est pas acceptée et ils doivent retourner aux Etats-Unis. Ils exploitent donc ce que certains estiment être un vide juridique dans l'accord (« *loophole* ») pour entrer au Canada et demander le statut de réfugié.

Si le phénomène a toujours existé, il a pris des proportions sans précédent depuis quelques années. Toutes catégories confondues, le nombre de personnes qui demandent l'asile au Canada a augmenté de 13 450 en 2014 à 23 894 en 2016 puis à plus de 50 455 en 2017, soit une hausse de 400% (GOUVERNEMENT DU CANADA 2018). Pour ce qui est des demandes enregistrées après un franchissement « illégal » de la frontière, elles sont référées à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC/CBSA) et elles sont passées de 3 830 en 2014 à 7 355 en 2015, puis à plus de 11 000 en 2016 et 2017 et plus de 19 000 en 2018 soit une augmentation de plus de 600%⁹ (*IBID*).



Source : GOUVERNEMENT DU CANADA 2018

⁹ A noter que les statistiques ont été mis à jour en décembre 2018.

Les facteurs au cœur de ces migrations

Si l'on s'intéresse à la chronologie, le tournant se situe donc en 2016 mais il se fait en deux étapes : une première augmentation que l'on peut qualifier de relative (+ 90%) en 2016 suivie d'une augmentation plus conséquente en 2017. Beaucoup d'observateurs pointent du doigt l'élection de Donald Trump de novembre 2016 comme élément déclencheur de cette vague migratoire (BOURGEON *et al* 2017 ; GRANT 2008) mais on se rend compte que, dès l'été 2016, les chiffres avaient commencé à augmenter. L'élection de Justin Trudeau, le 19 octobre 2015, après neuf ans de gouvernements conservateurs sous Stephen Harper, et, plus particulièrement, son message d'accueil en faveur de la diversité et de l'immigration avaient déjà constitué un appel d'air considérable (LEVITZ 2017). L'élection de Donald Trump – et sa rhétorique anti-immigration, pro-sécurisation des frontières, notamment avec le Mexique – n'est donc intervenue que dans un second temps, pour catalyser une tendance déjà inaugurée depuis un an. La combinaison du premier « *pull factor* » avec le second « *push facteur* » a ainsi donc vu une escalade de ce flux migratoire. En effet, en janvier 2017, alors que le président Trump annonce son « *Muslim Ban* » qui interdit l'accès au territoire américain pour les ressortissants de sept pays à majorité musulmane¹⁰, le Premier ministre canadien réitère son message accueillant par le biais d'un tweet sans équivoque :

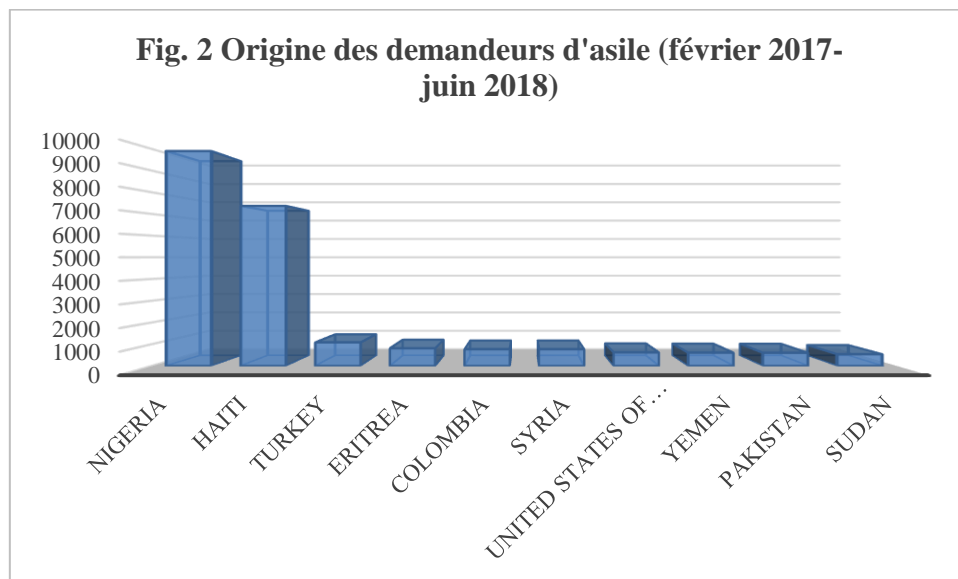
To those fleeing persecution, terror & war, Canadians will welcome you, regardless of your faith. Diversity is our strength #WelcomeToCanada — Justin Trudeau (@JustinTrudeau), January 28, 2017 (MALONEY 2017).

Afin de traiter cet afflux, le gouvernement canadien a même installé des guérites de fortune, sous forme de tentes, dont les images sont très largement relayées dans la presse internationale, à l'instar de celle où l'on voit plusieurs officiers de la GRC aider une famille de

¹⁰ Il s'agit des ressortissants de l'Iran, de l'Irak, de la Syrie, de la Somalie, du Soudan, de la Libye et du Yémen qui sont concernés par cette mesure.

Somaliens à traverser la frontière, en plein hiver, près de Hemmingford, au Québec. Ces images ont consacré le Canada comme terre d'accueil.

De surcroît, plusieurs décisions de l'administration Trump – ou plusieurs rumeurs concernant des mesures à venir – sont venues nourrir le flux. On peut par exemple mentionner le cas des Haïtiens qui ont reçu l'annonce que leur « visa temporaire » – le *Temporary Protected Status* (TPS) – serait annulé en 2017 (ANGLIN 2017). Par conséquent, plus de 7 300 Haïtiens ont traversé la frontière entre février 2017 et juin 2018 pour demander l'asile, faisant d'eux la seconde catégorie de réfugiés en nombre (IRB 2018).

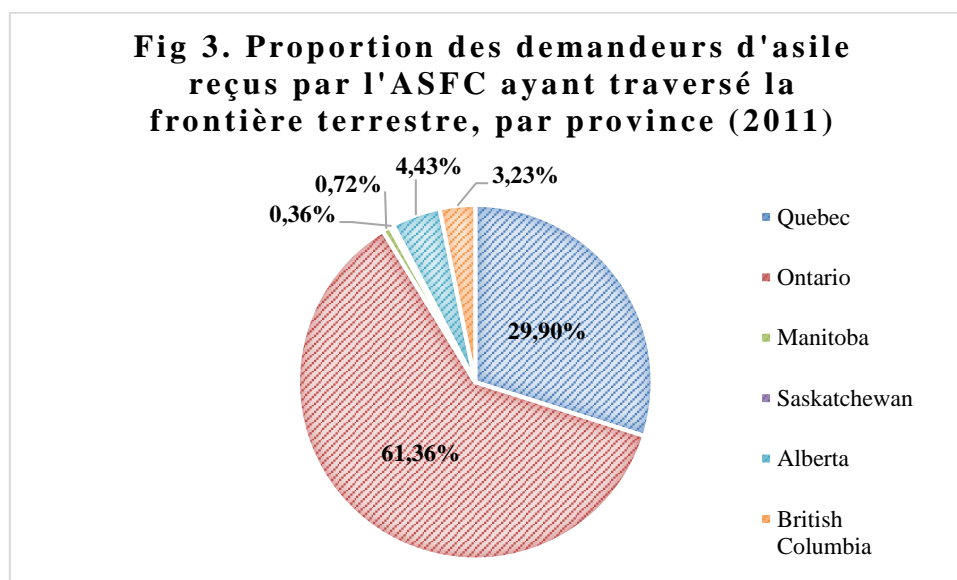


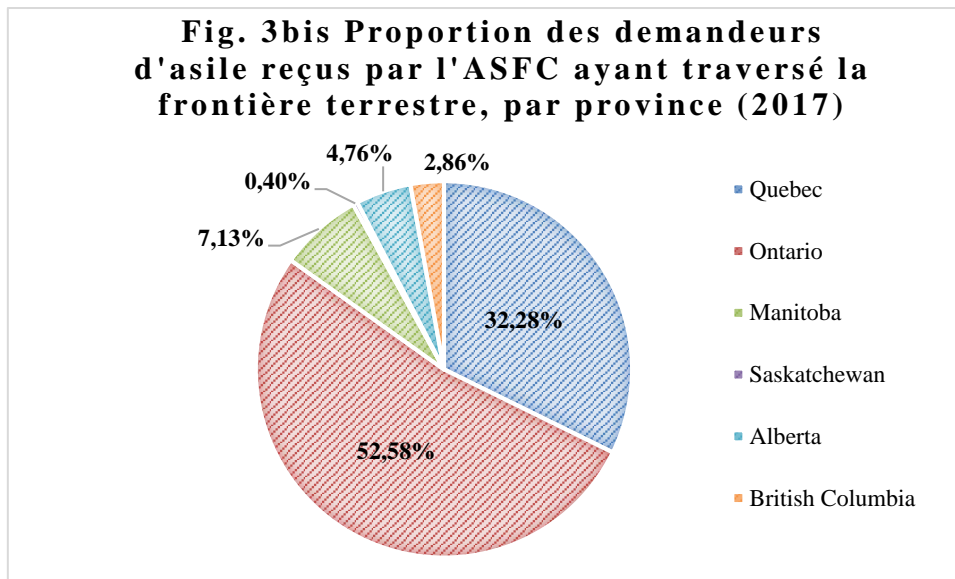
Source: IMMIGRATION AND REFUGEE BOARD OF CANADA, 2018

La géographie des migrations

En termes de répartition géographique, on remarque également une évolution. Alors qu'en 2011, près de deux tiers des réfugiés traversaient la frontière terrestre par l'Ontario – et près d'un autre tiers par le Québec – en 2017, la place de l'Ontario recule quelque peu (52%) au profit du Québec, qui voit traverser plus de 32% des réfugiés, mais également au profit des provinces des Prairies – le Manitoba et l'Alberta (10%) – ainsi que de la Colombie Britannique

(3%). Des bourgades comme Emerson ou Gretna, dans le Manitoba, ou Stanstead, au Québec, se retrouvent en première ligne (MARKUSOFF *ET AL* 2017 ; MALONEY 2018). Le sud de l'Ontario étant la portion de la frontière la plus active en matière de flux – de personnes et de marchandises – les contrôles y sont également intenses. On assiste donc à un phénomène de « déplacement des risques » : utilisé traditionnellement pour les réseaux de crime organisé qui s'adaptent aux contrôles et relocalisent leurs activités, dans des régions un peu plus reculées car moins surveillées, phénomène qui peut avoir lieu à l'infini et être généralisé à tous les flux « illégaux » (ENTRETIEN GRC 2011).





Source : GOUVERNEMENT DU CANADA 2018

Une « guerre » rhétorique

Toutefois, face à l'ampleur du phénomène, le discours politique, d'abord accueillant, se polarise de plus en plus depuis quelques mois. À titre d'exemple, durant l'été 2018, le parti conservateur utilise le sujet pour qualifier la situation de « crise ». Andrew Sheer, le chef du parti conservateur a en effet déclaré le 3 août 2018 : « I think any time you have a government that allows 30,000 people over the course of a short period of time to come into Canada illegally, the impact that that has, that is a crisis » (GRANT 2018). Déjà en 2017, il accusait la rhétorique accueillante du Premier Ministre de comporter des « commentaires irresponsables » (« *irresponsible comments* ») (MALONEY 2017), exhortant le gouvernement à déclarer les « points d'entrée illégaux » comme des « points officiels » afin de faire en sorte que le *Safe Third Country Agreement* ne s'applique pas (LEVITZ (a) 2017).

Face à la controverse, le gouvernement libéral a maintenu sa position, répondant aux attaques de ses adversaires que la situation représentait avant tout un « défi mais non pas une crise » (GRANT 2018).

Certains experts, à l'inverse, demandent au gouvernement de se retirer du *Safe Third Country Agreement*, arguant que les Etats-Unis, sous Donald Trump, ne peuvent plus être considérés comme un pays « sûr ». Cela permettrait aux demandeurs d'asile de se présenter aux points d'entrée officiels afin de formuler leur demande, ce qui leur éviterait de traverser dans des lieux parfois reculés, voire dangereux, surtout en hiver (BOCIRUKIW 2017). C'est la position défendue par le Nouveau Parti Démocrate qui, à l'inverse du Parti conservateur, estime que le gouvernement ne va pas assez loin dans son soutien aux réfugiés (MALONEY 2017).

Enfin, dans ce débat, l'opinion publique se montre de plus en plus inquiète. C'est ce qu'a révélé un sondage en août 2018, selon lequel 67% des Canadiens interrogés considéraient ces entrées « illégales » comme le signe d'une « crise », le Canada ayant atteint sa capacité limite dans la gestion de la situation (MALONEY 2018). Cependant, le même sondage met en exergue le fait que les personnes interrogées surestiment le phénomène. En effet, alors que 30 000 personnes ont traversé la frontière depuis 2017, les répondants ont évalué le flux à 50 000 (*IBID*), signe d'une distorsion du phénomène, due notamment à la place que le sujet a occupé dans le discours politique et dans les médias. Enfin, 58% estiment que le pays est trop généreux en matière d'asile (*ANGUS REID* 2018), une hausse de 5 points par rapport à septembre 2017, lorsqu'un sondage similaire avait été mené (*ANGUS REID* 2017).

Et pourtant, même si la façon dont ils traversent la frontière peut paraître « illégale », car ayant lieu entre les points d'entrée officiels, le statut de ces migrants d'un nouveau genre les protège, voire les autorise, à opérer de cette façon-là (*AXWORTHY* 2018). En vertu du droit international, si les raisons de leur demande sont légitimes, la frontière constitue une protection auquel ils ont droit (*IBID*). Qualifier ces passages d'illégaux constitue donc un abus de langage – très présent dans la presse – qui revient donc à criminaliser leur passage et à les stigmatiser (*GRANT* 2018).

Conclusion

En conclusion, on peut affirmer que le phénomène que connaît le Canada n'est pas un phénomène hors du commun. Il s'inscrit au contraire dans une « tradition » qui date de bien avant la création même du pays. Parce que le Canada met en avant une approche – et une politique – différentes des Etats-Unis en matière d'immigration, la frontière américano-canadienne véhicule cette dimension de « ligne protectrice » (FOUCHER 1991) qui structure les flux migratoires de réfugiés du sud vers le nord. Par ailleurs, la situation actuelle n'est pas exceptionnelle si on la compare à celle de l'Europe et, plus largement dans la monde. Il convient d'ailleurs de nuancer le phénomène : même s'il est très largement publicisé, en 2017, le Canada n'a admis que 0,2% des réfugiés au monde (UNHCR in GRANT 2018). On est donc bien loin d'une crise migratoire comme peuvent le connaître d'autres pays tels que le Liban qui a accueilli l'équivalent de 20% de sa population (HOUE 2018).

Ensuite, lorsque l'on analyse les facteurs, il faut aussi voir que le virage coïncide moins avec l'élection de Donald Trump qu'avec celle de Justin Trudeau. Le Premier ministre libéral a effet, dès son arrivée au pouvoir, ressuscité l'image du Canada une terre d'accueil promouvant l'immigration et la diversité, là où son prédécesseur conservateur y voyait davantage un risque. Ressuscitant cette image progressiste du Canada, Justin Trudeau a ainsi créé un « *pull factor* » important, qui a vu augmenter les passages « illégaux » de la frontière et un contexte favorable qui, un an plus tard, attirera encore davantage de demandeurs d'asile lorsque Donald Trump sera élu avec un programme très défavorable à l'immigration.

La nouveauté se situe davantage du côté de la répartition géographique de ces migrations qui se concentrent dans des régions rurales, reculées, traditionnellement moins confrontées à ce phénomène. L'afflux de réfugiés a vu leur paysage changer. La présence des patrouilles de la GRC et de la *Border Patrol* américaine a instauré dans ces bourgades tranquilles un climat plus oppressant, voire agressif, lié à la recrudescence des contrôles et à

l'augmentation des effectifs qui ont eu lieu afin de contrôler cette portion de la frontière qu'ils considèrent comme « poreuse » face à ce « phénomène quotidien¹¹ » (GRC 2017). Par ailleurs, la seconde nouveauté concerne le traitement qui est fait de ces migrations et la polarisation du discours politique ainsi que de l'opinion publique qui est train de s'opérer. Considérés comme « illégaux », ces passages de la frontière ne le sont pas vraiment d'un point de vue légal et c'est surtout le *Safe Third Country Agreement* qui les pousse à opter pour une traversée « irrégulière » souvent dangereuse. Cet accord est d'ailleurs dans la tourmente. Entre les conservateurs qui appellent à son extension entre les points officiels et les membres du NDP qui souhaitent l'annuler car ils considèrent que les Etats-Unis ne peuvent plus être considérés comme un pays « sûr », il est attaqué de toutes parts et constitue peut-être le centre du « problème » ou, tout du moins, « de la situation ». Au Canada, comme dans d'autres pays pro-immigration, comme l'Allemagne ou la France, les approches traditionnelles en matière d'accueil des réfugiés, sont donc remises en question à grands renforts de simplifications politiciennes et de battage médiatique, pour présenter le phénomène comme un problème à résoudre alors qu'il n'est que le symptôme de problèmes beaucoup plus profonds et de conflits beaucoup plus lointains dont la résolution semble plus pressante pour répondre aux origines de cette « crise migratoire ».

Bibliographie

OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION DES RÉFUGIÉS ET APATRIDES. 2018 « Le Statut de réfugié ». Consulté le 27 août 2018. <https://www.ofpra.gouv.fr/fr/asile/les-differents-types-de-protection/le-statut-de-refugie>

CONSEIL CANADIEN POUR LES RÉFUGIÉS. 2010. « Réfugiés et immigrants, un glossaire ». Consulté le 27 août 2018. <http://ccrweb.ca/fr/glossaire>

¹¹ Lors de l'entretien l'officier de la GRC confie que vers le lac Champlain, une cinquantaine de personnes sont arrêtées quotidiennement alors qu'elles tentent de traverser la frontière entre les points de passage officiels (GRC, 2017).

CITIZENSHIP AND IMMIGRATION CANADA. 2002. "Canada-U.S. Safe Third Country Agreement". Accessed May 8, 2012. <http://www.cic.gc.ca/english/department/laws-policy/menu-safethird.asp>

ANGLIN, Howard and HOUSE, Andrew. 2017. "How Canada could prepare for potential new wave of asylum seekers". *MacLean's*.

ANGUS REID INSTITUTE. 2018. "Two-thirds call irregular border crossings a 'crisis,' more trust Scheer to handle issue than Trudeau". Accessed December 20, 2018. <http://angusreid.org/safe-third-country-asylum-seekers/>

ANGUS REID INSTITUTE. 2017. "Half of Canadians say their country is 'too generous' toward illegal border crossers". Accessed December 20, 2018. <http://angusreid.org/asylum-seekers-quebec-refugees/>.

AXWORTHY, Lloyd et ROCK, Allan. 2018. "We disregard asylum seekers at great peril to our humanity". *The Globe and Mail*.

BÉNABENT, Juliette. 2018. « Crise migratoire : « L'Europe continue d'être dans une forme de déni », *Télérama*.

BEYLIER, Pierre-Alexandre. 2016. *Canada/États-Unis : les enjeux d'une frontière*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

BRYDEN, Joan. 2018. "Baloney Meter: Andrew Scheer's Claim About Asylum Seeker 'Crisis' Is 'Full Of Baloney'". *Huffington Post*. Accessed August 17, 2018. https://www.huffingtonpost.ca/2018/08/16/baloney-meter-asylum-seekers_a_23503331/

BOURGEON Mathilde. 2017. « Les flux migratoires à la frontière québéco-américaine ». *Quebec Studies*. Vol 64. Liverpool University Press Online. Accessed June 20, 2018. <https://online.liverpooluniversitypress.co.uk/doi/abs/10.3828/qs.2017.20>

BOCIURKIW, Michael. 2017. "Canada Can't Deal With The Flood Of Asylum Seekers From The U.S.". *Huffington Post*. Accessed June 15, 2018. https://www.huffingtonpost.ca/michael-bociurkiw/canada-cant-deal-with-the-flood-of-asylum-seekers-from-the-us_a_23079957/?ncid=fbklnkcahpmg00000001

BUCKMASTER, Henrietta. 1938. "The Underground Railroad". *The North American Review*. Vol. 246, No. 1. University of Iowa. pp. 142-149. Accessed July 20, 2018. <http://www.jstor.org/stable/25115012>

CONSIDERE, Sylvie et PERRIN, Thomas. 2017. *Frontières et représentations sociales – Questions et perspectives méthodologiques*. Paris : L'Harmattan.

DEL BIAGGIO, Cristina et REY, Raphaël. 2016. « "Crise" migratoire ou crise des politiques européennes? ». *Vivre ensemble*. no. 158. p. 20-21.

FAIRES Nora. 2005. "Leaving the land of the second chance – migration from Ontario to the Upper midwest in the nineteenth and early twentieth centuries", in Bukowczyk J.J., *Permeable*

Border: the Great Lakes Basin as Transnational Region. Pittsburg: University of Pittsburg Press.

FOUCHER, Michel. 2017. *L'Obsession des frontières*. Paris : Editions Perrin.

FOUCHER Michel. 1991. *Fronts et Frontières*. Paris : Fayard.

GAY, Jean-Christophe. 2004. *Les Discontinuités Spatiales*. Paris: Economica.

GRANT, Tavia. 2018. "Are asylum seekers crossing into Canada illegally? A look at facts behind the controversy". *The Globe and Mail*.

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA. 2017. Entretien avec un officier de la patrouille de la GRC. Stanstead.

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA. 2011. Entretien avec un membre des *Federal and International Operations*. Ottawa.

GOUVERNEMENT DU CANADA (B). 2018. « Demandeurs d'asile traités par les bureaux de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada IRCC), janvier 2011-novembre 2018 ». Consulté le 20 décembre 2018. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/demandes-asile/demande-asile.html>

HARDWICK, Susan W. *et al.* 2009. "Discourse, Identity, and "Homeland as Other" at the Borderlands". *Annals of the Association of American Geographers*. Vol. 99. No. 2. The Association of American Geographers. pp. 383-405. Accessed August 13, 2018. <https://www.jstor.org/stable/25515205>

HEPBURN, Sharon A. Roger. 1999. "Following the North Star: Canada as a Haven for Nineteenth-Century American Blacks". *Michigan Historical Review*. Vol. 25. No. 2. pp. 91-126. Accessed July 20, 2018. <http://www.jstor.org/stable/20173830>

HOUE, Mélanie. 2018. « Réfugiés syriens au Liban : "Ce n'est plus supportable ici" », *Libération*.

IMMIGRATION AND REFUGEE BOARD OF CANADA. 2018. "Refugee Protection Claims Made by Irregular Border Crossers". Accessed July 25, 2018. <https://irb-cisr.gc.ca/en/statistics/Pages/irregular-border-crossers-countries.aspx>

LACROIX, Jean-Michel. 2013. *Histoire des Etats-Unis*. Paris : collection Quadrige, PUF. 5^{ème} édition.

LACROIX, Jean-Michel. 1991. « Le Canada, pays des frontières ou pays sans frontières ? », in J.R. Rougé (éd), *Frontières et frontière dans le monde anglophone*. Paris : Presses de l'Université de Paris-Sorbonne.

LASSERRE, Isabelle. 2017. « Crise migratoire : Européens et Africains en mal de solution », *Le Figaro*.

LAXER, James. 2003. *The Border: Canada, the U.S. and Dispatches from the 49th Parallel*. Toronto: Doubleday Canada, cop.

LEVITZ, Stephanie (a). 2017. "Scheer's Solution To Stop Flow Of Asylum Seekers? Designate Illegal Entry Points As Official". *Huffington Post*. Accessed September 15, 2018. https://www.huffingtonpost.ca/2017/08/24/scheers-solution-to-stop-flow-of-asylum-seekers-designate-illegal-entry-points-as-official_a_23178776/?utm_campaign=canada_dau

LEVITZ, Stephanie (b). 2017. "Cabinet discusses how to deal with asylum seekers". *MacLean's*.

JASANOFF, Maya. 2008. "The Other Side of Revolution: Loyalists in the British Empire" in *The William and Mary Quarterly*. Third Series. Vol. 65. No. 2. pp. 205-232. Accessed July 20, 2018. <http://www.jstor.org/stable/25096784>

MARKUSOFF, Jason *et al.* 2017. "Down on the Border". *MacLeans*.

MALONEY, Ryan. 2018. "Most Canadians Say Irregular Border Crossings Are A 'Crisis,' Poll Suggests". *Huffington Post*. Accessed August, 5, 2018. https://www.huffingtonpost.ca/2018/08/03/canada-border-crossings-poll_a_23494958/?ncid=fcbklnkcahpmg00000001&guccounter=1

MALONEY, Ryan. 2017. "Trudeau Stands By #WelcomeToCanada Tweet Amid Flood Of Asylum Seekers, But Touts 'Rule Of Law'". *Huffington Post*. Accessed September 10, 2017. https://www.huffingtonpost.ca/2017/09/08/trudeau-stands-by-welcometocanada-tweet-amid-flood-of-asylum-seekers-but-touts-rule-of-law_a_23201839/

MILHAUD Olivier. 2005. « La Contreurbanité : Windsor face à Detroit – ou comment se construit l'identité à la frontière » in Velasco-Graciet H. et Bouquet C., *Tropisme des frontières – Tome 1*. Paris : L'Harmattan.

OMAR, Mohammed. 2017. "Canadians Think Government Being 'Too Generous' With Illegal Border Crossers: Poll". *Huffington Post*. Accessed September 15, 2017. https://www.huffingtonpost.ca/2017/09/01/canadians-think-government-being-too-generous-with-illegal-border-crossers-poll_a_23193895/?ncid=fcbklnkcahpmg00000001

OXLEY, Mark-Rice et RANKIN, Jennifer. 2017. "How Europe exported its refugee crisis to north Africa". *The Guardian*.

PRADEAU, Christian. 1994. *Jeux et enjeux des frontières*. Bordeaux : Presses universitaires de Bordeaux.

PRESTON, E. Delorus, Jr.. 1933. "The Genesis of the Underground Railroad". *The Journal of Negro History*. Vol. 18. No. 2. pp. 144-170. Accessed July 20, 2018. <http://www.jstor.org/stable/2714292>

REITEL, Bernard et ZANDER, Patricia. 2018. « Ville frontière ». *Hypergeo*. Consulté le 25 jun 2018. <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article206>

ROACH, Ken. 2003. *September 11: Consequences for Canada*. Montreal: McGill-Queen's University Press.

THOMPSON John et RANDALL Stephen. 2008. *Canada and the United States: Ambivalent Allies*. Montreal: McGill-Queen's University Press.